

Délibération du Comité

Assemblée générale du 18 décembre 2020

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	79
	Présents	68		Contre	0
	Pouvoirs	11		Abstention	0
	Votants	79		Total	79

Objet : Budget Primitif de l'année 2021 - Budget principal

Pascal Grappin, 1^{er} Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2021 du Budget principal établi selon la nomenclature comptable M14.

La répartition des ouvertures de crédits par section est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 050 400 €	11 050 400 €
Investissement	16 008 000 €	16 008 000 €
Total	27 058 400 €	27 058 400 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à : 2 141 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

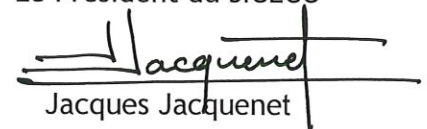
Le Comité :

- adopte le Budget Primitif du Budget principal de l'année 2021 ;
- autorise le Président à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente délibération.

Dijon, le 21 décembre 2020

Le Président du SICECO




Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 11/01/2021

Reçu en préfecture le 11/01/2021

Affiché le



ID : 021-200049922-20210111-107_20_DEL_2-DE